
ICANN80 | Forum de politiques – Réunion conjointe : GAC et GNSO

Mardi 11 juin 2024 – 09h00 à 10h15 KGL

JULIA CHARVOLEN : L'enregistrement a commencé.

Bonjour, bienvenue à la réunion conjointe entre le GAC et le conseil de la GNSO aujourd'hui 11 juin 7 h UTC. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et soumise aux normes de comportement attendu à l'ICANN.

Pendant la séance, veuillez mettre vos commentaires et questions sous le bon format dans le chat de Zoom. Veuillez parler à un rythme raisonnable et indiquer si vous allez parler dans une autre langue que l'anglais. Vous pouvez avoir accès à toutes les fonctionnalités de cette séance dans la barre d'outils de Zoom.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Julia.

Bienvenue à tous à la réunion conjointe du GAC à l'ICANN80 avec le conseil de la GNSO. Bienvenue Nacho, Greg, Susan et Paul, excusez-moi, j'ai oublié vos noms, Tomslin. J'ai Christine Arida de l'Égypte, vice-présidente du GAC, Jorge Cancio de la Suisse.

Nous allons parler, et j'espère qu'on aura suffisamment de temps pour couvrir toutes les thématiques d'aujourd'hui... On aura un bref rapport

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

et on s'excuse par avance de ne pas avoir pu préparer un rapport complet concernant la réunion gouvernementale de haut niveau, mais en tout cas on vous donnera un aperçu des séances qui s'y sont déroulées le dimanche. Ensuite, on rentrera dans le détail des SOI, manifestations d'intérêt, puis les diacritiques et WHOIS.

Bienvenue de nouveau à tous. Je m'excuse également par avance parce que je me sens un peu enrhumé, pas très bien et je n'ai peut-être pas l'esprit très clair. Donc, je vais faire de mon mieux.

GREG DIBIASE :

Merci beaucoup de l'invitation. On apprécie tout le temps que vous nous invitiez à vos réunions conjointes.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg.

Pour cette première thématique, je vais céder la parole à Christine Arida, vice-présidente du GAC, qui va nous faire le point sur les principales informations concernant la réunion de haut niveau.

CHRISTINE ARIDA :

Merci beaucoup. Bonjour à tous.

Cette réunion gouvernementale de haut niveau a eu lieu le 9 juin pour une journée. Elle a été inaugurée et présidée par Mme Paula Ingabire, ministre des Informations, Communications, Technologies et Innovation du Rwanda. La séance d'inauguration et la cérémonie

d'inauguration ont pu compter sur la participation de l'UIT, de l'UN ECA, bien entendu de la présidente de l'ICANN et du président du GAC.

Nous avons eu quatre séances au cours desquelles nous avons abordé différentes thématiques d'intérêt. La première séance a porté sur l'ICANN et le modèle multipartite. À l'occasion de cette séance, nous avons parlé de l'évolution du modèle multipartite au sein de l'ICANN au cours de ces 25 dernières années, mais nous avons parlé également des technologies émergentes et de la manière dont elles ont une incidence sur le développement futur des politiques étant donné leur impact sur l'écosystème de la gouvernance de l'Internet.

De plus, nous avons parlé de la coopération et de la gouvernance et à l'occasion de cette deuxième séance, nous avons abordé les principaux défis auxquels la communauté de l'Internet est confrontée. Nous avons parlé des différents types et processus de coopération au niveau de la gouvernance, comment établir des synergies et éviter la fragmentation de l'Internet qui a été une question qui a suscité beaucoup d'intérêt.

Dans la troisième session, nous avons un peu parlé de l'inclusion numérique et de la question de la fracture numérique qui revêt un intérêt particulier pour le continent africain, mais également pour bon nombre d'autres régions et pays en développement. On a parlé de connectivité significative, de la manière dont les différents éléments liés à la fracture numérique ont un impact sur les priorités en termes de développement au sens général du terme, en particulier la sécurité des contenus locaux et de résilience.

Enfin, on a parlé de la manière dont on peut soutenir le développement d'une collectivité significative en Afrique. À cette occasion, nous avons eu beaucoup de présentations de différentes initiatives et différents projets et on a fait le point sur la situation actuelle. On a eu également des rapports sur l'initiative de la coalition pour une Afrique numérique.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Christine.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires de la part de la GNSO ?
Greg.

GREG DIBIASE : Non, nous allons examiner le rapport. Et merci de cette mise à jour.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien.

Sur ce, nous allons passer directement au deuxième point de l'ordre du jour, les manifestations d'intérêt, SOI en anglais. Quelques informations de contexte que je vais vous donner en lisant très rapidement les questions du GAC.

Le GAC apprécie énormément le courrier de la GNSO sur les SOI qui articule clairement la position actuelle des différentes parties prenantes de la GNSO et la situation actuelle de la GNSO. Le GAC considère que les normes de transparence sont essentielles pour la reddition de comptes et la légitimité dans les processus de politique de l'ICANN. Nous aimerions explorer comment avancer sur ce dossier.

Le GAC espère que le Conseil d'Administration entreprendra des actions sur cette question en consultation avec l'ensemble de la communauté. La question est : que retient le conseil de la GNSO par rapport à la réaction du Conseil d'Administration vis-à-vis de ces plans ? Et comment est-ce que le conseil de la GNSO a-t-il accueilli le fait que le Conseil d'Administration a introduit des exigences sur la transparence ?

GREG DIBIASE :

Par rapport au plan du Conseil d'Administration sous forme éventuellement d'une politique d'éthique, la GNSO n'a pas encore spécifiquement traité de cette question. Toutefois, nous souhaitons toujours bien comprendre le point de vue du Conseil d'Administration, ce à quoi pense le Conseil d'Administration, notamment sur des questions aussi importantes que la transparence. Nous attendons avec impatience de pouvoir le faire.

Nous n'avons pas encore eu le temps de penser à la deuxième question en tant que conseil, mais d'une manière générale, plus on obtiendra d'informations de la part du Conseil d'Administration, mieux ce sera.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg et merci à la GNSO.

La Suisse, allez-y.

SUISSE :

Jorge Cancio du gouvernement suisse. Merci Nico.

Je voulais un peu compléter ce que vous avez dit. Peut-être que vous avez vu hier qu'on a eu cette conversation avec le Conseil d'Administration et apparemment, ils sont passés d'envisager l'élaboration de ce code d'éthique au fait d'avoir pris la décision de l'élaborer. Peut-être que nous allons refléter ceci dans notre communiqué et voir quelles sont nos attentes vis-à-vis de ce processus. Mais je pense que d'une manière générale, nous sommes favorables à ce mouvement. En tout cas, c'est le point de vue du GAC.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci la Suisse.

Voyons s'il y a des interventions de la part des membres du GAC sur cette question. Je vois une main levée du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup, M. le Président. Nigel Hickson du Royaume-Uni. Bonjour et merci de vous réunir avec nous ce matin. C'est toujours un grand plaisir de se réunir avec vous.

Sur cette question, je suppose que vous êtes aussi surpris que nous d'entendre que le Conseil d'Administration va de l'avant avec ce cadre qui a trait à l'éthique. C'est toujours une bonne nouvelle et c'est toujours intéressant.

Il y a un détail sur lequel il faut se pencher, à savoir comment cela se traduit en règle ou comment cela se traduit dans un cadre qui serait applicable à tous ceux qui participent aux discussions politiques et

autres types de discussions au sein de la communauté. Je me demandais, que pensez-vous de la manière dont cela devrait être appliqué ou si ce code d'éthique devrait être contraignant ? Quel est votre point de vue là-dessus ?

GREG DIBIASE :

LA GNSO n'a pas encore eu l'occasion d'analyser cette question en tant que groupe, mais évidemment, nous allons l'examiner. Et nous apprécions les opinions formulées par le Conseil d'Administration et nous allons assurer un suivi avec le GAC sur toute conclusion ou évolution à ce niveau-là.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci de la question, Nigel, et merci de la réponse.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires concernant le deuxième point à l'ordre du jour, SOI, manifestations d'intérêt ? Je ne vois pas de mains levées, rien sur le chat.

Nous pouvons passer au point suivant : mise à jour de la GNSO sur la question du singulier et du pluriel. Le GAC est conscient des progrès récents par rapport à la recommandation 24.3 des SubPro où l'organisation ICANN a formulé une approche préliminaire, un texte préliminaire pour demander des contributions supplémentaires pour les délibérations de la GNSO.

Le GAC souhaite en apprendre plus par rapport à la perspective de la GNSO sur cette proposition préliminaire et par rapport au calendrier de

ce projet pour développer une approche par rapport à cette question du singulier et du pluriel.

De plus, le GAC souhaite réitérer l'objectif de l'ICANN pour atténuer la confusion entre les chaînes. À cet égard, le GAC demande quelle est la position de la GNSO par rapport aux questions suivantes. Est-ce que l'ICANN devrait laisser de côté le problème potentiel de la confusion des chaînes résultant du problème du singulier et du pluriel en l'absence d'une objection ou d'une requête ? Si c'est le cas, est-ce que les procédures d'atténuation ultérieures lorsqu'une demande est faite... si cette question n'est pas réglée ?

GREG DIBIASE :

Merci Nico. Je vais céder la parole à Paul McGrady pour répondre.

PAUL MCGRADY :

Merci.

Le conseil de la GNSO et sa petite équipe plus est en train de discuter activement de cette question. On a eu plusieurs réunions pour analyser la proposition de travail et analyser les prochaines étapes.

Je pense que d'une manière générale, on considère que si cette proposition de travail a le mérite d'avoir lancé le sujet sur le problème du singulier et du pluriel, il semblerait qu'il n'y ait pas d'objection immédiate à l'idée. En d'autres termes, pour certains, la proposition de travail est trop lourde, pour ainsi dire. Donc, on essaie de voir comment y intégrer de nouveaux concepts pour dissiper un peu ces préoccupations.

On en est au tout début. On sait tous que cette petite équipe plus n'a pas de pouvoir de décision et oriente simplement les choses.

Autre élément que nous sommes en train d'analyser pour ajouter à cette proposition préliminaire, ce serait d'établir un processus de révision qui permettrait au singulier et pluriel d'aller de l'avant en cas d'information contextuelle qui indiquerait qu'il n'y a pas de confusion ou de risque de confusion. Bien entendu, parmi ces exemples, il y a le .mice ou .mouse. Les informations contextuelles pourraient inclure des restrictions pour les titulaires de domaine, c'est-à-dire l'un demanderait la marque et l'autre passerait par un panel de révision qui verrait s'il y a risque de confusion.

Là encore, on en est au tout début, mais l'important, c'est le contexte et non pas le contenu. Et le Conseil d'Administration a été clair par rapport au fait qu'il ne s'intéressait pas au fait de résoudre ce problème du point de vue du contenu, et la petite équipe plus est tout à fait d'accord là-dessus.

Voilà où nous en sommes. Nous travaillons très dur pour essayer de résoudre ce problème aussi vite que possible et élaborer une recommandation au conseil. Donc, je vous recommande de rester attentifs. On aura des nouveautés à vous donner d'ici très peu de temps, mais on en est au tout début des travaux de cette petite équipe plus. Donc, soyez attentifs aux mises à jour et merci d'avoir envoyé vos experts thématiques à notre petite équipe plus, on a apprécié tout à fait cela.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je lis : « Le GAC est très impliqué dans l'IRT grâce à son représentant nommé et à ses participants ainsi que le supplément. Est-ce que les frais de 92 000 \$ pour le RSP affecteront l'arrivée ou la participation à la prochaine série des nouveaux gTLD ? »

GREG DIBIASE : Merci Nico. Nous avons Susan qui va vous faire un feedback.

SUSAN PAYNE : Merci beaucoup pour cette question.

Dans une certaine mesure, la nature de l'IRT est compliquée. Vous avez posé la question au conseil par rapport à l'IRT, mais une fois que le conseil a mis en place la politique et l'a adoptée puis l'a donnée au conseil, on passe ensuite à une responsabilité du personnel qui doit mettre en œuvre la recommandation de politique. Donc, le rôle du conseil n'est pas de gérer la mise en œuvre. Mais de toute évidence, le conseil a un rôle ; il doit s'assurer que la mise en œuvre reflète ce que la recommandation de politique définit et quel est le processus, si tout fonctionne comme prévu.

Nous avons deux liaisons à l'IRT, moi-même et ma collègue qui est au premier rang, Anne. L'idée, c'est de s'assurer que l'IRT fonctionne bien et en particulier de s'assurer qu'il n'y a pas de problème d'alignement par rapport à ce qui est proposé dans la mise en œuvre et par rapport aux recommandations de la politique.

Par rapport aux questions spécifiques sur les frais RSP, le conseil n'a pas connaissance de problème d'alignement entre la mise en œuvre et

l'intention de la recommandation, en tout cas pas pour l'instant. Il y a une proposition qui est sortie de l'IRT qui est en jeu ici. Ce n'est pas une décision définitive, mais pour l'instant, il n'y a pas de positionnement du conseil là-dessus, mais nous ne voyons pas de préoccupation pour l'instant en ce qui concerne un problème d'alignement entre la politique et sa mise en œuvre. Mais, de toute évidence, nous comprenons bien et les membres de la GNSO ainsi que les membres de la communauté qui travaillent à l'IRT sont conscients des objections et des préoccupations qui ont été soulevées par rapport à cela. Nous allons continuer de surveiller la situation et avec ma collègue, nous allons vous informer s'il faut en discuter au niveau du conseil. Mais voilà un peu la nature de la relation.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Susan. Des réactions dans la salle ? Des questions ? Le Royaume-Uni, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci M. le Président. Merci Susan pour cette réponse.

Pour faire un suivi, j'ai été frappé par certains des commentaires dans le fil sur les frais par rapport à certains obstacles pour les nouveaux arrivés. Je pense que ce qui pourrait être utile – et vous pouvez peut-être le faire dès maintenant –, c'est d'illustrer le potentiel de récupération de coûts. Si le fournisseur de services d'enregistrement réussit l'évaluation, qu'est-ce qu'il pourrait faire ? Montrer les bénéfices. Mais je pense qu'il serait bon d'y réfléchir. Il y a un article qui a été publié sur *Domaine Insight* qui illustre certaines des

préoccupations et concernant en particulier les personnes qui viennent des régions faiblement desservies, si elles souhaitent se présenter, la question de savoir quels seraient les bénéfices à participer à cette évaluation.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci au Royaume-Uni. La GNSO, vous souhaitez réagir ?

SUSAN PAYNE : Je n'ai pas de réponse pour l'instant qui me vienne immédiatement, mais je pense que cela fait partie des différents types de situations et de discussions qui sont encore en cours là-dessus. Je ne pense pas que la décision soit définitive en ce qui concerne les frais en eux-mêmes. Vous l'avez mentionné, il y a des réserves, il y a des préoccupations qui ont été soulevées par rapport aux frais par rapport à l'impact que cela aura sur les régions faiblement desservies. Mais n'oublions pas que c'est un frais pour un fournisseur de services d'enregistrement pour son évaluation pour ces services. J'imagine que le RSP ensuite renverrait ces frais vers ses clients.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci pour la question et pour la réponse. Ensuite, j'ai la CTU.

CTU : Nigel Cassimire de l'Union des télécommunications des Caraïbes.

Je souhaite ajouter ma voix parce que je viens d'une région pour ainsi dire faiblement desservie. Nous sommes très intéressés par la

participation éventuelle à la prochaine série. Tous ces frais additionnels qui augmentent, nonobstant une réduction importante du pourcentage des frais, tout ceci nous met dans une situation ou même s'il y a une réduction en pourcentage importante, le coût effectif pourrait être multiplié par deux par rapport à la dernière fois. Ceci ne contribue pas à aider les petits marchés et les régions faiblement desservies dans leur candidature.

Nous parlons de récupération de coûts. Je comprends bien que pour cette nouvelle série, il s'agit de récupération de coûts, mais ma question en fait, c'est est-ce que, par exemple, l'ICANN va avoir du personnel supplémentaire pour gérer tout ceci ? Parce que dans ce cas, il y aura des coûts supplémentaires pour gérer la prochaine série. Ou alors est-ce que les candidats avec ces différents frais, etc. qui leur sont incombés, est-ce que c'est ainsi que nous allons payer les salaires de l'ICANN, ce qui s'appliquerait s'il y a une série ou pas ? J'essaie de comprendre ce qu'il y a derrière cette question de la récupération des coûts.

SUSAN PAYNE :

C'est vraiment une question difficile pour moi. Lors de la réunion IRT que nous avons eue hier, il y a une discussion initiale sur les frais de candidature en eux-mêmes et leur montant. Le personnel y réfléchit.

Pendant cette séance, il y a eu un certain nombre de questions des membres de l'IRT, y compris des demandes par rapport à la granularité des coûts, le détail des coûts, ce qui est inclus dans cette question du recouvrement des coûts. Ce que l'on voit du point de vue du personnel,

c'est davantage de détails par rapport aux coûts qui sont inclus. Mais je crois que plus globalement, peut-être dans la mesure où il y a des fournisseurs précis ou des évaluateurs qui sont nécessaires, s'il y a un personnel qui est nécessaire pour travailler sur le projet, certainement oui, ces coûts sont inclus. Le personnel a d'autres rôles. Je pense que dans cette situation, il y a un pourcentage qui est alloué aux coûts du programme, mais je pars d'une hypothèse. Nous avons demandé davantage de clarté et de détails à l'IRT, comme je le disais, par rapport à ce programme et par rapport à son coût.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Susan. La CTU, est-ce que ça vous va ? Très bien.

Ensuite la Chine.

CHINE :

Je suis Wang Lang de la Chine. Merci Nico. Merci Susan.

Un peu plus tôt dans le mois, l'ICANN a publié le guide ISP pour les fournisseurs de services d'enregistrement potentiels dans le cadre d'un programme de soutien plus large avec le guide du candidat. Comme on l'a vu, les frais sont élevés. Est-ce que les collègues de la GNSO pourraient nous en dire un peu plus sur ceci et sur la signification pour les candidats aux nouveaux gTLD ?

GREG DIBIASE :

Je pense que c'est une question qui s'adresse à l'ICANN. Je ne pense pas que la GNSO ait tous ces détails et nous ne connaissons pas quelles

sont les motivations derrière ces frais. Comme Susan l'a dit, l'IRT est en lien avec l'ICANN pour avoir davantage de détails sur ce qui motive le montant des frais, etc. On peut leur redemander, mais je pense que c'est une réponse qui doit venir de l'ICANN. Est-ce que vous êtes d'accord, Susan et Paul ?

PAUL MCGRADY :

Oui, je pense que c'est juste de dire cela. C'est à eux de donner le détail des frais. Je pense que l'idée de base derrière la préqualification des RSP, c'est qu'il fallait que le programme soit moins cher pour les candidats parce qu'ils passeraient beaucoup de temps à réévaluer. C'est ce qui s'était passé lors de la dernière série. C'était inefficace parce que les évaluations se faisaient les unes après les autres. Lorsqu'on demande à l'ICANN le détail des frais, on pourrait aussi leur demander de nous montrer les efficacités en matière de coûts, parce qu'en fait c'était le point de départ. Donc, on pourra leur poser cette question difficile. Mais je crois que c'est la question. S'il y a des frais importants pour que les RSP soient qualifiés, qu'est-ce que cela veut dire en termes de coûts pour les candidats ? Est-ce que cela permet de les réduire ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Paul et merci à la Chine pour la question.

D'autres commentaires, d'autres questions dans la salle ? Je ne vois pas de mains levées. Jeff Neuman, allez-y.

JEFF NEUMAN : Bonjour à tous. J'espère que vous m'entendez. Je sais qu'hier le son était problématique, mais j'espère que ça va aujourd'hui.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui Jeff, allez-y.

JEFF NEUMAN : Je suis très heureux de vous voir sur cet écran même si j'aurais préféré être présent. Il y a une chose que je souhaitais dire pour appuyer ce que Susan et Paul ont dit. Ce n'est vraiment pas une question qui s'adresse au conseil, mais c'est plutôt une question pour la communauté. Je crois que nous avons tous des perspectives différentes. Il y a une réunion de l'IRT jeudi. Je pense qu'on peut vous donner l'heure de cette réunion pour ceux qui sont présents, mais je pense que ce serait une bonne idée de participer à cette réunion parce qu'elle se concentrera sur ces questions de frais. Et lors de la réunion annuelle, on pourrait avoir peut-être une séance plénière ou plusieurs séances au cours desquelles on pourrait faire un feedback parce que ce ne sont pas des questions spécifiques au conseil, mais ce sont des questions communautaires. Je pense qu'en tant que communauté, nous pourrions tous bénéficier de séances au cours desquelles on pourrait s'entendre tous plutôt que de se demander quel est le positionnement du GAC, quel est le positionnement du conseil. Nous avons d'autres membres dans la communauté et je pense qu'il serait vraiment très utile de faire ceci lors de la réunion annuelle. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Jeff.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? L'OMPI, allez-y.

OMPI : Brian Beckham de l'OMPI.

Je voulais signaler à l'attention du GAC et du conseil, puisque Paul McGrady en a parlé avant, par rapport à la question du pluriel et du singulier et la question des .brands, dire que nous pourrions parler ensuite avec l'équipe par rapport aux implications potentielles de la résolution des candidatures en cas de pluriel pour les marques et ce genre de chaînes.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à l'OMPI. Greg.

GREG DIBIASE : Oui, je pense qu'on peut noter leur demande.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Vous souhaitez ajouter quelque chose ? Non ? Très bien.

Nous passons au point suivant, je ne vois pas d'autres mains levées sur Zoom ni en salle. Passons au point suivant : résolution des ensembles conflictuels. Je ne vais pas tout lire, je vais simplement passer directement la question. La question est la suivante : est-ce que le conseil de la GNSO envisage une manière appropriée d'aller de l'avant

par rapport à ces deux aspects ? Je ne vais pas lire tout parce que nous n'avons pas le temps.

GREG DIBIASE :

Je pense que c'est Paul qui va répondre à cette question.

PAUL MCGRADY :

Merci Greg.

La question des enchères privées a été une question brûlante au PDP des SubPro. Il y avait des points de vue totalement divergents sur cette question et en fin de compte, un certain nombre de recommandations n'ont pas pu obtenir le consensus. Par conséquent, elles n'ont pas été adoptées par le conseil et n'ont pas été soumises au Conseil d'Administration pour considération.

Le conseil ne s'est pas penché sur ces questions depuis ce moment-là et par conséquent, le conseil n'a pas d'opinion particulière sur cette question. Nous comprenons que le Conseil d'Administration travaille sur cette question et, tout comme vous, nous attendons de voir quel en est le résultat et voir s'il y a une opportunité de contribuer. Je ne doute pas qu'il y en aura. Donc, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions, mais encore une fois, ces derniers temps, le conseil ne s'est pas penché sur cette question.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Paul.

La Suisse, allez-y.

SUISSE :

Jorge Cancio de la Suisse. Merci Nico. Je vais parler en tant que représentant du gouvernement suisse.

Sur cette question, sachez que nous avons eu cette conversation avec le Conseil d'Administration. Il a été question du blog publié par Tripti pour expliquer un peu quel était leur état d'esprit à présent par rapport à la question de la résolution des ensembles conflictuels. Et il y a deux parties : une partie qui consiste à décourager les enchères privées et on continue à réfléchir aux options et ensuite, il y a l'autre partie de la question qui consiste à éviter les enchères de l'ICANN comme seul moyen de résoudre les ensembles conflictuels entre ce que nous avons considéré dans notre avis de Washington comme des candidatures commerciales par opposition aux candidatures non commerciales. Et le Conseil d'Administration nous a dit hier qu'il est réellement difficile de faire cette distinction ou qu'il ne voit pas comment le faire de manière efficace.

Donc, j'aimerais simplement vous dire qu'il faudra probablement s'engager dans des conversations sur les statuts constitutifs avec le Conseil d'Administration par rapport à cette question. Mais il s'agit de trouver les bonnes solutions pour que la communauté évite que les mieux lotis s'en sortent toujours le mieux et puissent profiter de cette situation.

Ce que je tiens à dire, c'est que nous serions très heureux de connaître également le point de vue de la GNSO, pas nécessairement le point de vue du conseil de la GNSO, mais le point de vue provenant de la

communauté, en reprenant peut-être des idées qu'on aurait abordées pendant les SubPro pour voir comment vous voyez les choses, parce qu'il ne s'agit pas d'une question propre au GAC, au Conseil d'Administration ou à la GNSO, mais c'est une question qui relève de l'ensemble de la communauté. Il s'agit de trouver la meilleure solution pour tous. En tout cas, c'est mon point de vue.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci la Suisse.

Greg.

GREG DIBIASE : Merci. Encore une fois, je ne pense pas que nous ayons une opinion tranchée sur cette question.

Paul, vous avez d'autres commentaires ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien. Le Royaume-Uni a la main levée.

ROYAUME-UNI : Nigel Hickson du Royaume-Uni. Je vais être bref parce que nous avons d'autres sujets à traiter.

Mais je dirais qu'à l'instar de ce qu'a dit notre collègue Jorge, effectivement nous avons eu cette interaction avec le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a clairement étudié le rapport. Et d'ailleurs, je vous encourage tous à lire ce rapport, ça vous

prendra 45 minutes. Sachez que c'est un très bon rapport qui a été commandité par le Conseil d'Administration et qui fait la liste des difficultés dans ce domaine et élabore différentes conclusions par rapport aux objectifs politiques.

Ce que je veux dire, et Jeff Neuman l'a dit sur le chat, il s'agit d'un problème qui relève de la communauté, mais c'est un problème qu'il nous faut résoudre assez rapidement en raison du processus IRT. Que ce soit un problème que l'on puisse régler d'ici Istanbul, je n'en suis pas sûr ; je pense qu'il faut le faire avant. Mais de toute façon, nous aurons un dialogue avec le Conseil d'Administration en raison du processus de l'avis du GAC. On a besoin de prendre en considération la question des *joint ventures*, des frais, etc. Toutes ces questions, il faut en parler.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci le Royaume-Uni. Y a-t-il des réactions ? Greg, Paul, Susan ? On peut passer au point suivant ?

GREG DIBIASE : Oui, merci de cette contribution. Nous allons avancer et on va s'assurer de distribuer ce rapport aux membres du conseil pour qu'ils en prennent connaissance.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg.

Pour la question suivante, et je ne vois pas d'autres mains levées en salle ni sur Zoom, ce qui veut dire qu'on peut passer à la question des PIC et RVC. Pour ce faire, je vais céder la parole à la Suisse.

SUISSE :

Jorge Cancio de la Suisse. Merci Nico. Là, je vais parler en tant que contact entre le GAC et la GNSO.

Il s'agit d'un point qu'on évoquera en fonction de l'évolution de la conversation avec le Conseil d'Administration puisque, comme vous le savez, le Conseil d'Administration s'est penché sur cette question épineuse des RVC, engagements volontaires des opérateurs de registre, et de la manière dont ils sont conformes ou pas par rapport aux statuts constitutifs, savoir s'il devrait y avoir un amendement aux statuts constitutifs. Tout cela conditionne le fait d'avoir une conversation ou pas.

Et hier, nous avons eu l'interaction avec le Conseil d'Administration et bien entendu, je ne peux pas parler au nom du Conseil d'Administration, mais en tout cas, ce que j'ai compris de cette interaction, c'est que le Conseil d'Administration considère qu'il n'acceptera pas des RVC qui réglementeraient le contenu. Mais bien entendu, la question est : qu'est-ce que cela veut dire ? Comment créer ou assurer une certaine prévisibilité, aussi bien du côté du candidat que du côté du GAC, pour savoir quand on considère qu'un RVC limite ou réglemente le contenu ?

Et je sais que vous, en tant que conseil, vous n'avez pas encore eu l'occasion d'en parler dans le détail, mais peut-être que vous avez

quelques réactions préliminaires par rapport à la direction que semble prendre le Conseil d'Administration. Êtes-vous d'accord pour dire que nous avons besoin de certains paramètres, de certains critères pour garantir une certaine prévisibilité pour tout un chacun dans la communauté ? Merci.

GREG DIBIASE :

Merci Jorge. Le conseil n'a pas encore eu le temps d'examiner les dernières contributions et réactions du Conseil d'Administration en la matière et dans quelle mesure cela pourrait avoir une incidence sur nos travaux.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg.

Voyons s'il y a d'autres questions ou commentaires sur cette question. La Commission européenne, je vous en prie.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. Pearse O'Donohue de la Commission européenne.

À la suite de cette interaction avec le Conseil d'Administration hier, il semblerait que dans le domaine des PIC et des RVC, les options pour traiter de cette question très importante s'amenuisent. Nous considérons, ainsi que les États membres de l'UE, que nous pensons qu'il y a une opportunité pour le conseil, pour la GNSO de se montrer chef de file par rapport aux engagements de l'industrie par rapport à l'autoréglementation de l'industrie avant de s'engager dans la

deuxième série des nouveaux gTLD par rapport à ces engagements par rapport à toutes ces questions très importantes par rapport à l'engagement d'intérêt public. Ce serait notre souhait au nom des États membres de l'UE. Bien entendu, nous pourrions parler avec vous pour voir comment procéder pour avoir un environnement un peu plus favorable, calme et apaisé en vue de la prochaine série.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci la Commission européenne. Est-ce qu'il y a une réaction immédiate du conseil de la GNSO ?

GREG DIBIASE : Non, pas de réaction immédiate, si ce n'est que nous apprécions l'initiative et nous allons l'examiner. Je ne sais pas si au niveau des SubPro il y a d'autres réactions.

PAUL MCGRADY : Merci.

En fait, cette question affecte le travail sous-jacent de la petite équipe plus sur les singuliers et pluriels, puisqu'on parle d'utiliser éventuellement les RVC qui ont des restrictions au niveau des titulaires de nom de domaine par rapport aux restrictions vis-à-vis du contenu.

Il y avait certains ensembles conflictuels pour lesquels on voulait sortir certaines choses s'il y avait une restriction au niveau du titulaire de nom de domaine par rapport au fait de dire que le TLD ne peut avoir que du contenu par rapport au voyage dans l'espace pour le cas de l'exemple

que je vous ai donné, astronaute. Donc, il s'agit de résoudre le problème par rapport au pluriel. Mais pour moi, la petite équipe plus va pouvoir apprendre de cela et vont ensuite pouvoir l'appliquer à la question plus générale. Mais en tout cas, merci beaucoup de cette contribution et des encouragements pour avoir un dialogue avec le Conseil d'Administration. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Paul.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Je ne vois pas de mains levées et je ne vois pas d'autre demande de paroles.

Donc, passons à la question suivante, les diacritiques, je vais lire très rapidement. « Le GAC souhaite demander un point sur les travaux faits sur les diacritiques d'alphabet latin dans les nouveaux gTLD et en particulier question du .québec étant donné qu'elle est liée au fait de promouvoir un Internet multilingue inclusif, y compris un calendrier potentiel pour décisions et actions. » Greg, c'est à vous.

GREG DIBIASE :

Merci Nico.

Le conseil a envisagé différentes options pour permettre une version diacritique ASCII et latine pour les opérateurs de registre. On a envisagé différentes options pour adapter les recommandations SubPro pour voir si à ce niveau-là il y avait une solution, mais le conseil a vu qu'il y avait certains problèmes en termes de procédure vis-à-vis de cette approche. Donc, lors de notre dernière réunion en mai, nous avons

demandé un rapport préliminaire sur cette question pour bien identifier quels sont les problèmes et nous doter de meilleurs moyens pour voir quelle est l'approche à adopter pour avancer là-dessus. Cette demande a été faite au mois de mai et ce rapport devait être publié fin juin ou début juillet. Il y aura une période de commentaires publics de 40 jours me semble-t-il, et ensuite la GNSO analysera le rapport et, je l'espère, trouvera l'approche adéquate pour avancer sur cette question. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg.

Y a-t-il des commentaires, des réflexions, des réactions dans la salle ?
Je ne vois pas de mains dans le chat. Tout va bien, merci encore.

Je suis très heureux parce que nous allons vite. Cela veut donc dire que nous pouvons passer aux requêtes urgentes. Je vais lire pour que vous compreniez la discussion : « Le GAC aimerait avoir une mise à jour sur les statuts de la part du conseil de la GNSO par rapport à cette question sur la base du communiqué de San Juan au cours duquel le GAC avait demandé au Conseil d'Administration d'agir rapidement pour établir un processus clair et des délais de livraison de la politique sur les requêtes urgentes pour les données d'enregistrement de noms de domaine. Le GAC saluerait en particulier certaines indications sur ce que la GNSO considère comme l'approche la plus appropriée pour relancer une conversation sur ce sujet étant donné la pause du travail de l'IRT là-dessus. » Greg.

GREG DIBIASE :

Merci Nico. La GNSO a reçu une lettre du Conseil d'Administration sur ce sujet le 3 juin. Nous n'avons pas encore eu le temps d'y réfléchir ensemble, mais je souhaitais vous présenter globalement ce qui est dans la lettre.

Le Conseil d'Administration a souligné certaines préoccupations par rapport à cette recommandation. Tout d'abord, il a été noté que le calendrier de réponse pour les requêtes urgentes pour les données d'enregistrement mesuré en jours ouvrés consisterait en une période trop longue. Mais toute requête doit quand même être authentifiée pour protéger la personne concernée et ces données. Actuellement, il n'y a pas de méthode d'authentification des services d'urgence, des services d'application de la loi. Tout ceci prend du temps.

Voilà la préoccupation par rapport à cette recommandation. Et il a été demandé au conseil de la GNSO désormais de réfléchir à l'étape suivante. Notre étape suivante sera de passer en revue cette lettre, d'évaluer si oui ou non nous comprenons et si nous sommes d'accord avec les préoccupations soulevées par le Conseil d'Administration et ensuite, nous essaierons de voir comment procéder.

Il y a une nuance intéressante à ce sujet. C'est une recommandation adoptée. En fait, il n'y a pas de processus clair pour amender une recommandation qui a déjà été adoptée. Il n'est pas clair comment procéder, mais nous apprécions la perspective du Conseil d'Administration. Nous comprenons mieux pourquoi cette préoccupation existe. Nous vous ferons part de l'évolution des choses.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup. J'écoute mes collègues du GAC s'il y a des commentaires, des questions. Je ne vois personne. La Commission européenne, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Pearse O'Donohue de la Commission européenne.

Merci pour ces informations. Nous savions qu'il y avait eu cette lettre, mais il est intéressant de connaître le contenu. Il aurait été mieux d'être en contact avec le Conseil d'Administration plus tôt de manière à pouvoir progresser pendant ce forum sur les politiques. Mais étant donné ce que vous avez décrit, la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne souhaitent vraiment vous encourager à trouver une solution aussi rapidement que possible.

Nous sommes prêts à être impliqués dans les discussions, mais je dois répéter le positionnement comme quoi ce qui a été précédemment identifié en termes de délais est absolument inacceptable pour cette catégorie de requêtes urgentes qui traite de questions de sécurité et de vie humaines en particulier. À l'avenir, en Europe, nous espérons que nous pourrions trouver une solution.

Par ailleurs, il y a du travail à faire du point de vue de l'accréditation. Mais ceci étant, cela ne doit pas représenter un obstacle à la mise en œuvre d'un délai raisonnable pour ces recettes urgentes.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Une réaction du conseil ?

GREG DIBIASE : Non, je comprends tout à fait et nous allons y réfléchir pendant nos discussions là-dessus.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg. Merci à la Commission européenne.

D'autres commentaires ? D'autres questions ? Pas de mains levées, pas de mains dans le chat.

Passons au sujet suivant qui est l'exactitude. Je ne vais pas tout lire. Je vous cède directement la parole, Greg.

GREG DIBIASE : Pas de soucis. Il n'est pas forcément nécessaire de tout lire, mais pour vous donner le contexte, il y a eu une équipe de cadrage de l'exactitude des données à la GNSO pour évaluer quelles étaient les questions et les travaux en matière de politique qui pourraient être mis en œuvre sur ce sujet. Cette équipe avait noté le problème de manque de données pour évaluer les données. Il n'y avait pas assez de données de titulaire de nom de domaine pour évaluer correctement la question. Nous avons fait une pause dans le cadre de ce travail de l'équipe de cadrage pendant que la spécification de protection des données était en cours de négociation. La négociation n'est pas encore terminée entre l'ICANN et les parties contractantes, mais ils en sont aux étapes finales. Nous nous sommes dit qu'il serait prudent de l'ajouter à l'ordre du jour de cette réunion.

Lors de cette réunion, nous allons évaluer les retours inclus dans un rapport récent de l'ICANN qui parle de certains des enjeux sur la collecte des données pour évaluer l'exactitude des données et également sur les données supplémentaires de vérification de l'exactitude par les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre.

Lors de notre réunion prochaine, il y aura deux propositions à considérer : premièrement comment utiliser les données historiques des audits de l'ICANN, autre proposition de l'ICANN, de considérer les pratiques des ccTLD. Et nous sommes ouverts à d'autres propositions par d'autres membres de notre conseil.

À cette étape, nous en sommes au début de cette réévaluation. Cela fait partie de notre travail, mais nous comprenons bien l'importance de ce sujet pour la communauté. J'espère avoir davantage de choses à vous dire lors de la prochaine réunion.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Greg.

Avant de vous passer la parole pour vos questions et commentaires, j'aimerais revenir sur la dernière partie avec la dernière phrase à la fin du paragraphe : « Le GAC aimerait connaître l'estimation du conseil de la GNSO sur un délai concret pour le relancement du travail de l'équipe de cadrage sur l'exactitude. » Qu'est-ce que vous pouvez nous dire là-dessus ?

GREG DIBIASE :

Je ne sais pas si on peut vous donner des délais très stricts. Nous allons essayer de réfléchir à des méthodes pour la collecte de données. Le résultat pourrait être différent de ce que ferait l'équipe de cadrage, qui pourrait faire une étude par exemple. Mais je ne suis pas très sûr de ce que je peux vous dire. En tout cas, pour l'instant, cette question n'est pas vraiment à l'ordre du jour.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg.

Je cède maintenant la parole à la salle là-dessus. Je ne vois personne.

Je vous demande de parler près du micro pour les interprètes et pour moi aussi, parce qu'encore une fois, peut-être à cause de mon rhume je n'entends pas forcément très bien. Merci. Je ne vois pas de mains dans le chat et je ne vois pas non plus de mains dans la salle. L'Inde, allez-y.

INDE :

Est-ce que le conseil pourrait nous en dire davantage par rapport aux problèmes relatifs à l'exactitude des données ? Cela fait un certain temps déjà qu'on est en attente là-dessus. Cela fait quatre ans qu'on est là-dessus. Pareil pour les requêtes urgentes, et on a toujours un petit peu les mêmes choses de la part du Conseil d'Administration et du conseil de la GNSO. J'aimerais bien comprendre quels sont les champs spécifiques de données pour le WHOIS qui représentent un enjeu. J'aimerais bien savoir, cela m'aiderait à comprendre.

GREG DIBIASE :

Merci.

La difficulté en partie, c'est d'évaluer quel est le problème réellement avant d'aller plus loin en termes de politiques. Et l'équipe de cadrage, dans son rapport, a noté qu'il n'y avait pas d'accès aux données qui permettrait d'évaluer s'il y avait des problèmes d'exactitude des données. Le personnel de l'ICANN a travaillé là-dessus, le conseil de la GNSO également pour essayer de voir quelles sont les démarches qui permettraient d'avoir accès aux données par d'autres manières pour obtenir davantage d'informations pour l'équipe de cadrage. Est-ce que ça vous aide ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Vous voulez réagir, l'Inde ?

INDE :

Pas vraiment, mais peut-être que la prochaine fois, j'espère que nous aurons davantage de détails sur les enjeux sur ces deux questions. Je pense que ce serait très utile. Et le GAC souhaiterait en savoir davantage.

GREG DIBIASE :

Une petite chose que je peux ajouter. On considère les spécifications de données entre l'ICANN et les parties contractantes. Ce n'était pas en place et il y avait un problème de partage des données en fait, il n'y avait pas de mécanisme. Le conseil de la GNSO semble avoir compris qu'il y a des progrès qui ont été faits dans ce sens, mais il y a toujours certains

enjeux en termes d'accès aux données dans le cadre de l'environnement réglementaire actuel.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à l'Inde et merci à Greg. Y a-t-il des commentaires, des réflexions ?
Je ne vois personne lever la main, ni ici, ni en ligne.

Donc, passons au sujet suivant, atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC souhaiterait avoir une mise à jour du conseil de la GNSO sur le sommet de la chambre des parties contractantes ainsi qu'un résumé du document qui a été rédigé à l'issue de cette réunion.

GREG DIBIASE :

Merci Nico.

Pour vous donner le contexte, il y a eu un sommet des parties contractantes en avril à Paris. Il y a un document qui a été rédigé suite à cette réunion. Je crois qu'il a été envoyé au GAC et à vous, Nico. Je crois que ce document vous indique ce sur quoi les parties contractantes sont prêtes à travailler, y compris les problèmes de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. Pendant le sommet, l'ICANN a fourni un plan sur son cadre de signalement des abus de DNS. Il devrait y avoir davantage de données qui peuvent être utiles en termes de prévisibilité. Je crois que récemment, il y a eu un blog de l'ICANN également sur les deux premiers mois depuis les nouveaux amendements au contrat relatif à l'abus du DNS et depuis leur entrée en vigueur. Le conseil de la GNSO peut utiliser ceci par rapport aux étapes suivantes en matière d'utilisation malveillante du DNS.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Greg.

Je vous cède la parole pour vos commentaires et vos questions par rapport à ce sujet. Je vois une main dans le chat. La liaison de la GNSO pour le GAC, M. Jeffrey Newman, allez-y.

JEFF NEUMAN :

Ce n'est pas exactement sur ce sujet mais sur le sommet de la CPH. J'aimerais remercier personnellement les membres du GAC qui ont participé à ce sujet de la CPH. Il y a un certain nombre de membres du GAC qui étaient présents, pas simplement pour observer, mais aussi pour participer. Je l'ai mis dans le chat et j'espère que ceci a été tout aussi utile pour les membres du GAC qui ont participé que pour les parties contractantes. Et j'espère que cette tendance se poursuivra à l'avenir. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Jeff. J'y étais, effectivement, et c'était très intéressant. Merci.

L'Indonésie ensuite, allez-y.

INDONÉSIE :

J'aimerais demander autre chose. Je me demande : est-ce que la GNSO est également parlée du deuxième niveau des nouveaux gTLD par exemple ou est-ce que ce deuxième niveau, vous le laissez aux opérateurs de registre ? Que se passe-t-il si au deuxième niveau on a

également un problème ? Quel qu'en soit le problème d'ailleurs, on peut en parler par la suite. Mais est-ce que la GNSO a également analysé ce qui se passe au second niveau ?

GREG DIBIASE : Oui, je pense que les discussions par rapport à l'abus du DNS au deuxième niveau, on en a parlé. On parle d'abus du DNS ou d'utilisation malveillante du DNS du point de vue des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre. Donc oui, je pense qu'on en a parlé et la chambre des parties contractantes est fortement engagée à continuer à en parler.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg, merci l'Indonésie pour la question.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Nigel Hickson du Royaume-Uni. Merci beaucoup, M. le Président. Merci des discussions sur ce point. Et personnellement, j'aimerais aussi remercier la chambre des parties contractantes.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Nigel, est-ce que vous pourriez parler plus près du micro, s'il vous plaît ?

ROYAUME-UNI : Oui, excusez-moi, je suis un peu amateur en la matière. Excusez-moi.

Je voulais remercier la chambre des parties contractantes qui nous ont reçus pour cette réunion à Paris et les féliciter pour les excellentes discussions que nous avons eues à cette occasion. Cela montre clairement qu'on va pouvoir s'engager dans un plus ample dialogue.

Excusez-moi, M. le Président, est-ce qu'on passe au RDRS ? Est-ce que je peux faire un commentaire sur le RDRS maintenant ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Non, je ne suis pas sûr que ce soit à l'ordre du jour aujourd'hui. Corrigez-moi si je me trompe.

GREG DIBIASE : En fait, le RDRS ne fait pas partie de nos priorités actuellement parce que ce n'est pas une politique. Vous aviez une question ?

ROYAUME-UNI : Je ne voulais pas poser une question trop compliquée, mais je voulais faire un commentaire puisqu'on en a parlé à l'occasion du sommet de la chambre des parties contractantes.

Clairement, ce qui se passe est très intéressant. Je sais qu'il y a beaucoup de travail qui est fait par le groupe de travail sur la sécurité publique. Le GAC analyse les effets des essais, pour ainsi dire, qui ont lieu. J'aimerais savoir ce que fait la GNSO pour essayer d'encourager ces bureaux d'enregistrement. Je pense qu'il y en a 400 qui ne font pas partie de cette étape pilote pour l'instant.

GREG DIBIASE :

Merci Nigel. Même s'il y a eu des efforts de sensibilisation plus généraux lorsque ces tests ont été lancés, et je sais que les parties prenantes des bureaux d'enregistrement ont également fait leur propre travail d'éducation de sensibilisation pour encourager les bureaux d'enregistrement à y participer, nous, on essaie de rallier autant de bureaux d'enregistrement que possible.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci le Royaume-Uni. Merci Greg.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, des commentaires, des questions ? Pas de mains levées sur Zoom ni dans la salle ? Ce qui va dire qu'on s'en sort très bien en termes de temps. Nous passons à la section point divers. Ah non, excusez-moi, j'ai l'Inde.

INDE :

Par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, nous pensons qu'il faut continuer à travailler sur la question de la sécurité. Et d'ailleurs, le Conseil d'Administration a dit hier que l'adoption du DNS est encore très faible. On sait que cela ne peut pas être quelque chose d'obligatoire, mais que pense le conseil ? Est-ce que ce devrait être obligatoire pour les organisations ? Est-ce que c'est aux individus de choisir s'ils veulent l'adopter ou pas ? Est-ce que des organisations pourraient prendre contact avec elle pour voir si elle souhaite l'adopter ou pas ?

GREG DIBIASE : Non, le conseil n'en a pas parlé récemment. Donc, je suis désolé, je reviendrai vers vous une fois que je les aurais consultés. Mais pour l'instant, je ne peux rien vous dire.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci l'Inde. Merci, Greg.

La Chine.

CHINE : Guo Feng de la Chine. Merci. En fait, mon intervention n'est pas liée à la question de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, mais plus au point divers.

J'apprécie que les collègues de la GNSO soient venus ici pour avoir une conversation avec le GAC et j'aimerais saisir cette opportunité pour demander aux collègues de la GNSO la chose suivante. Quelle est votre évaluation par rapport au nombre de candidatures pour les nouveaux gTLD pour la prochaine série ? En d'autres termes, en avez-vous parlé au sein de la GNSO ? Quel sera d'après vous le nombre de candidatures ? Est-ce qu'il sera plus élevé ou moins élevé que dans la série précédente ?

GREG DIBIASE : Non, je n'ai pas de réponse à cela. Susan, Paul ?

SUSAN PAYNE :

Là, je vais répondre à titre personnel et non pas au nom de la GNSO, mais je pense que c'est réellement difficile de répondre à cette question. On connaît tous des candidats qui souhaitent obtenir un TLD ou plus, mais on n'a pas une liste collective, ce qui n'est pas surprenant pour un certain nombre de motifs. D'abord, les candidats en général ne disent pas ouvertement qu'ils ont l'intention de présenter leur candidature parce qu'il peut y avoir ensuite des candidatures conflictuelles et des ensembles conflictuels qui n'auraient pas eu lieu d'être s'ils ne l'avaient pas dit publiquement avant.

Mais également, d'après l'expérience de mes propres collègues qui ont parlé aux candidats potentiels, des choses telles que les coûts potentiels, ce sont des motifs suffisants pour que les candidats potentiels attendent avant de prendre une décision. En fonction du coût, ils présenteront une candidature pour un ou deux TLD. Donc, c'est difficile de savoir. Mais bien entendu, comme on le voit, les sections du guide de candidatures, à mesure qu'elles se développent et à mesure qu'on a plus d'informations et de clarté par rapport au niveau de frais, les gens, les entreprises, les organisations et les communautés sont plus à même de prendre des décisions. Mais je pense que personne ne peut dire avec certitude quel sera le nombre de candidats. Il ne s'agit que de suppositions et je pense que c'est l'un des problèmes auxquels le personnel de l'ICANN chargé de la mise en œuvre est confronté. Bien entendu, s'ils souhaitent récupérer les coûts, tout cela dépend du niveau de frais et cela se fonde sur le nombre de candidats et en fonction de cela, le niveau des frais.

PAUL MCGRADY : Là encore, je vais intervenir à titre personnel et non pas au nom du conseil.

La dernière fois, je me suis totalement trompé. On me posait la question à combien de candidatures vous pensez qu'il y aura, 200 300 peut-être, et il y en a eu 700. C'est réellement difficile de deviner.

Il y a un phénomène qui est intéressant à ce niveau-là, c'est-à-dire que ceux qui disent publiquement qu'ils veulent s'intégrer dans l'écosystème de l'ICANN, c'est une amélioration très nette pour couvrir l'UDRP et d'autres avantages.

Ensuite, il y a le standard A dans cet espace avec cette sorte de nouvelle industrie du Far West un peu où on aurait la sensation que c'est un peu chacun pour soi et donc, sous la houlette de l'ICANN, les choses seraient différentes. Là aussi, c'est une bonne chose. Mais ce que je peux dire avec un certain niveau de certitude, c'est qu'il semble qu'il y a une demande, ce qui est une bonne nouvelle.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Greg, Paul, Susan. La Chine, est-ce que cette réponse vous convient. Vous souhaitez intervenir de nouveau ?

CHINE : Non. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien, je n'ai plus d'autre demande d'intervention. C'est une ancienne main la Chine, n'est-ce pas ? Oui, très bien.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires, demandes d'intervention ?
Sinon, nous pouvons passer au point divers.

Autre chose que vous aimeriez évoquer sous divers ? Il nous reste quatre minutes avant le café et j'ai du mal à croire qu'on soit en soit si bien sorti au niveau du temps. Très bien, alors je suis très heureux de vous rendre quatre précieuses minutes de votre temps. Merci Paul, Susan, Nigel, Greg, merci Christine, Tomslin, merci la Suisse. Merci à tous et profitez bien de votre café rwandais.

D'ailleurs, le GAC doit être de retour dans cette salle à 10 h 30.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]